



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes La Domitienne,
Hôtel de Communauté
1 avenue de l'Europe
34370 Maureilhan
Téléphone : 04 67 90 40 90
Courriel : courrier@ladomitienne.com
Télécopie : 04 67 90 40 99
Site internet : <https://www.ladomitienne.com>

B - Identification du titulaire du marché public

SAS YORK
1394 AVENUE DE DRAGUIGNAN
ZI TOULON EST
BP 90135
83 088 TOULON CEDEX 9

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Fourniture de carburants, d'additif, de lubrifiants et de prestations associées pour l'ensemble des véhicules et engins de La Domitienne - Lot n°4 : Fourniture de fluides consommables, huiles moteur, huiles hydrauliques, huiles de transmission, et graisses.

N° du contrat : 2024M005

■ **Date de la notification du marché public :** 07/03/2024

■ **Durée d'exécution du marché public :**

Le contrat est conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter du 7 mars 2024. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 2 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

Si le montant maximum de la période de reconduction est atteint avant la fin de sa durée de validité, l'acheteur se réserve la possibilité de notifier au titulaire une reconduction anticipée du contrat.

■ **Montant initial du marché public :**

Montant maximum annuel : 6 000 € HT

Avenant n°2 Fourniture de fluides consommables, huiles moteur, huiles hydrauliques, huiles de transmission et graisses. N° du contrat : 2024M005

REÇU EN PRÉFECTURE 2

le 16/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_DA-034-243400488-20241008-DP_2024_045

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par l'avenant n°1 :

La ligne du BPU « 4-B : Graisse multifonction KP220/ISO-L-XBCEB2 YORK GR 550 (fût 180 kg) » dont le prix est de 5.50 € / kg. » est livrée en fût de 180 kg.

Or, à l'usage, ce contenant, trop volumineux, n'est pas adapté aux usages de l'atelier. Il convient d'ajouter une ligne du même produit (YORK GR 550), mais dans un contenant plus petit, c'est à dire un tonnelet de 52 kg au tarif de de 7,93 € HT /kg.

Cette modification, non substantielle et sans incidence financière, est autorisée par l'article R2194-7 du Code de la commande publique.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Lors de la réception de son dernier véhicule, de marque RENAULT avec basculeurs électriques de marque TERBERG, au mois d'août 2024, La Domitienne a été informée par un technicien TERBERG des préconisations du constructeur TERBERG sur l'utilisation d'une huile adaptée qui n'était pas nécessaire auparavant pour les véhicules déjà en place et donc non initialement prévue dans le BPU.

Ainsi, il y a lieu d'ajouter la ligne suivante au BPU, cette modification n'étant pas substantielle, conformément à l'article R.2194-7 du Code de la commande publique :

YORK 775 ISO VG 32 - Huile Hydraulique HVLPD bleue pour conditions très sévères - Excellente Résistance aux cisaillements (VI = 160). Détergente. DIN 51524 part 3 ; AFNOR NF E 48603 ; DENISON HFO/HFI/HF2. Correspond au cahier des charges POCLAIN et LIEBHERR - Tonnelet 60 L
TARIF NET (remisé) en €HT /L ou kg (avec Eco contribution 89 €/tonne) : **4,33 €/l.**

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :



Non



Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Le Président,
Alain CARALP